

Organisation Pédagogique

Parcours en 1 an en alternance

Durée : 420 heures.

12 semaines de présence en CFA

Le reste en entreprise avec un minimum de 14 semaines de stage dans les 3 ans qui précède l'examen (en crèches, écoles maternelles, centres de loisirs, ALSH, Maisons d'Assistants Maternelles, chez une Assistante Maternelle agréée) pour un parcours complet.

Possibilité de parcours individualisé selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des diplômes de formation

Public visé

Tout public après entretien individuel pour validation du projet « Petite enfance ».

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme de CAP, BEP ou de niveau BAC.
- Avoir 18 ans l'année de passage de l'examen ou mineur pour les apprentis.

Modalités d'évaluation

Diplôme d'Etat délivré par le Ministère de l'Education Nationale à partir d'épreuves terminales en fin de cycle, en juin.

Méthodes et moyens pédagogiques

Apport théorique en grand et petit groupe.

Travail de concertation.

Travail en interaction.

Mise en situation.

Jeux de rôles.

Salles de formation équipées et

connectées et vidéo projecteur.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

Tarifs

Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, mobilité, restauration et fonctionnement...) nous consulter.

Perspective et débouchés

Agent Territorial Spécialisé en Ecoles Maternelles (ATSEM).

Agent en structure d'accueil collectif (crèche, halte garderie...).

Animateur (trice) en ACM.

Assistante Maternelle domicile ou MAM.

Objectifs :

- **Acquérir** des compétences pour l'**accueil**, les **loisirs** et les **activités éducatives des jeunes enfants**.
- **Travailler en relation** avec les parents, les éducateurs, les partenaires institutionnels.
- **Répondre** aux **besoins fondamentaux de l'enfant** et **contribuer** à son **développement**, son **éducation**, sa **socialisation**.

Programme :

Enseignement professionnel :

UP1 Accompagner le développement du jeune enfant

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

UP2 Exercer son activité en accueil collectif

Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.

Exercer son activité en école maternelle.

Exercer son activité en établissements d'accueil pour jeunes enfants (E.A.J.E) et en Accueil Collectif pour Mineurs (A.C.M).

UP3 Exercer son activité en accueil individuel

Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Statut : 2 possibilités

Stagiaire de la formation professionnelle

- Candidature individuelle en financement individuel.
- Candidature individuelle avec utilisation du Compte Personnel de Formation (formation éligible au CPF).
- Possibilité de financement par Pôle Emploi sur étude de dossier.

Apprenti(e)

A la condition d'avoir moins de 30 ans (pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap).

Contact : MFR DU NERACAIS

05.53.65.56.06 – mfr.barbaste@mfr.asso.fr

